Parc naturel régional des Alpilles

Une autre vie s'invente ici

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ELABORATION DU PLAN DE PAYSAGES DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

Se représenter les possibles paysages de demain pour se donner les moyens d'agir aujourd'hui

Marché à procédure adaptée avec possibilité de négociation

Article R 2123-1 du code de la commande publique

MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Marché n° 2026M001

Pouvoir adjudicateur : Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Alpilles

Table des matières

1-TERRITOIRE ET CONTEXTE 1

1.1 Présentation du territoire du Parc.....2
1.1.1 Le territoire du Parc
1.1.2 Les enjeux du territoire
1.1.3 Le contexte
1.1.4 Des outils existants
1.1.5 Stratégie territoriale du territoire 3

2- OBJECTIFS DU PLAN DE PAYSAGES DES ALPILLES 4

2.1 Objectifs du plan de paysages pour le Parc naturel régional des Alpilles.....5
Tapez le titre du chapitre (niveau 3) 6

3- PHILOSOPHIE DE LA DEMARCHE ET ENJEUX DU TERRITOIRE POUVANT ETRE TRAITES DANS LA PLAN DE PAYSAGES 1

3.1 Les principes généraux

3.2 Questionnements et enjeux présentis

3.3 Enjeux d'aujourd'hui et prégnants à l'origine de la démarche plan de paysages pour les Alpilles.....2

4-CONTENU DE LA MISSION 4

4.1 La mission : une prestation complète (accompagnement pilotage et coordination).....5

5- ORGANISATION DE LA MISSION 1

5.1 Phase 1 de diagnostic partagé d'appropriation et d'exploration

5.2 Phase 2 de confrontation des dynamiques et des possibles évolutions, partage des scénarii, phase de communication grand public

5.3 Phase 3 programme d'actions, levier d'intervention, création de référentiels et bilan 2

5.4 Réalisation des livrables .....

6 – GOUVERNANCE ET CONCERTATION..... 4

6.1 Gouvernance 5

6.2 Comité de pilotage et Comité technique .....

6.3 Concertation / mobilisation / interpellation tout public.....

6.4 Un conseil scientifique en soutien.....

6.5 Université laboratoire et autre……

6.6 Des données et outils à disposition……

7 – RESTITUTION DE LA MISSION ET DROITS 4

7.1 Présentations et compte-rendu 5

7.1 Participation aux phases de concertation …….

7.3 Les attendus.....5

7.3.1 Visuels et illustrations 6
7.3.2 Documents de communication et livrables..... 6

7.4 Droits d'exploitation et modification 5

7.5 Répartition des prestations et production de livrables

8 – LE PRESTATAIRE..... 4

8.1 Compétences requises 5

8.2 Posture 5

8.3 Offre du candidat 5

8.4 Calendrier Prévisionnel.....5

1 *Territoire et Contexte*

1.1 Présentation du territoire du Parc

1.1.1 Le territoire de Parc

Le territoire du Parc des Alpilles est associé à une image de qualité et de cadre de vie préservé.

Situé au cœur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Parc naturel régional des Alpilles (PNRA), crée en 2007, est un espace vivant et préservé qui s'étend sur environ 51 000 hectares, répartis sur 17 communes, regroupées en 4 EPCI, au nord-est du département des Bouches du Rhône en jonction avec le Gard et le Vaucluse.

Les EPCI intégrés totalement ou partiellement sont les suivants :

- CCVBA : Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles
- ACCM : Arles Camargue Crau Montagnette
- TPA : Terre de Provence Agglomération
- AMP : Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Habitants : 47 500

Villes portes : Arles, Saint-Martin-de-Crau, Tarascon

Le Parc naturel régional des Alpilles s'appuie, dans le cadre de ses missions, sur une charte, mise en œuvre et animée par une équipe pluridisciplinaire qui regroupe des compétences pour tous les aspects de la vie d'un territoire : environnement, gestion de l'espace, aménagement, développement économique et touristique, animation et valorisation du patrimoine, sensibilisation et information du public…. Sous l'autorité des élus, les agents du Parc naturel régional des Alpilles mettent en œuvre les objectifs de la Charte, animent des partenariats et contribuent à préserver et valoriser les Alpilles.

La nouvelle Charte du Parc, a été validée en octobre 2023 pour une période de 15 ans.

1.1.2 Les enjeux du territoire

Les Enjeux paysagers, de biodiversité, patrimoniaux, de ressources et les enjeux socio-économiques sont détaillés en annexes, ainsi que les outils de protection.

Il est à noter la nécessité de croiser l'ensemble des enjeux du territoire, le fil rouge de la charte et des dynamiques paysagères.

La charte récente, l'ensemble des pièces préparatoires, son diagnostic et son cahier de paysages détaillent l'ensemble des constats, des enjeux et des objectifs que s'est donné le territoire et sont consultables ici :

https://www.parc-alpilles.fr/la-charte-du-parc-des-alpilles/

1.1.3 Le contexte

Une charte récente qui met l'accent sur les transitions

Le Parc a souhaité répondre en 2023 à l'Appel à Projet du Ministère de la Transition écologique pour réaliser un plan de paysages. Cette année 2023 revêtait un caractère particulier : elle marquait les 30 ans de la loi paysage qui a rendu possible à la fois ce type de démarche mais aussi la mise en place de Directive paysagère, dont les Alpilles est un des seuls à bénéficier et qui fut le premier outil de reconnaissance et de protection de la qualité paysagère de ce territoire rural. Cette année 2023 était aussi celle de l'approbation de la nouvelle charte du Parc, qui renouvelle pour les 15 années à venir les objectifs de qualité paysagère à travers son cahier de paysages.

Le Parc naturel régional des Alpilles y décèle l'opportunité de donner les moyens au territoire d'anticiper son devenir, et donc de choisir les paysages que nous souhaitons en 2038. La mise en relation des connaissances scientifiques liées au changement climatique dans des hypothèses crédibles doivent ainsi permettre de prendre conscience et de mettre en situation les mutations profondes qui sont d'ores et déjà à l'œuvre et auront des conséquences directes sur notre cadre de vie.

1.1.4 Des outils existants

Le Parc dispose déjà de nombreux outils de paysages : Observatoire photographique des paysages depuis 2011, Directive de protection et de mise en valeur des paysages (DPA) depuis 2007, diagnostic et cahier de paysage récents réalisés pour le renouvellement de la charte, Schéma d'interprétation du territoire…

Ce plan de paysage n'est pas un énième outil d'observation et de protection du paysage mais il a d'original, non pas de lire les paysages d'aujourd'hui pour choisir et agir demain, mais plutôt de lire les paysages de demain pour choisir et agir aujourd'hui.

1.1.5 Stratégies territoriales

Nombreuses et entremêlées, on y trouve entre autres : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du PETR valant *Plan Climat Air Energie Climat Territorial (PCAET), la mise en place des* Zones d'accélération, de nombreuses procédures d'urbanisme, l'engagement vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), le PLUi en cours du Pays Salonnais (Métropole Aix-Marseille-Provence), etc.

2 Objectifs du Plan de paysages des Alpilles

2.1. Une démarche spécifique pour les Alpilles

Les objectifs spécifiques du plan de paysages des Alpilles sont de 3 ordres :

- Réussir à se représenter les paysages de demain
- Choisir un paysage désirable
- Identifier les leviers d'actions pour y parvenir
- Construire un récit collectif.

Le plan de paysage des Alpilles est avant tout une démarche qui doit aujourd'hui permettre de faire un pas de côté par rapport aux outils de paysages classiques en proposant une méthode prospective, pédagogique et efficace pour comprendre ce que pourront être nos paysages de demain. En se projetant sur la base d'éléments de connaissances et de recherches reconnus comme fiables - prenant en compte les évolutions en cours, les mutations déjà engagées, les pressions climatiques et anthropiques, les nouvelles attentes sociales, au niveau local comme global – il s'agit de donner les clés de compréhension des dynamiques paysagères, de s'imaginer un futur désirable et de mettre en évidence les leviers qui permettent d'en infléchir l'évolution. Ce sur la base de représentation visuelles.

2.1 Objectifs du Plan de paysages pour le Parc naturel régional des Alpilles

La démarche propose une approche innovante, mais toujours en s'appuyant sur les piliers fondamentaux de la méthode « Plan de Paysage » portée par le Ministère de la Transition écologique : Connaitre / co-construire / agir :

- Connaitre : c'est identifier les changements, anticiper les trajectoires, en ayant recours à des experts du climat et des spécialistes du paysage connaisseurs du contexte méditerranéen. Sur la base de la nature réelle des paysages des Alpilles et des outils comme l'Observatoire photographique, il s'agit d'élaborer des scénarii sur une échelle de temps immédiatement concevable et appropriable : 15 ans à 30 ans. Ces scénarii seront matérialisés, présentés et représentés **visuellement** (images, photomontages, dessins…) afin de les comprendre, les confronter à notre regard, à nos dénis et contradictions, à nos appréhensions, à la réalité économique d'un territoire. Connaître c'est faire des simulations graduées visant à rendre perceptible et faire réagir.

- Co-construire : c'est faire le choix, le pari, ensemble, d'un scénario choisi et non subi. Quel cap se donne-t-on pour 2038 ? et donc quelles actions, quels moyens pour s'en rapprocher le plus possible ? C'est échanger avec les décideurs mais aussi avec tous les acteurs, et en particulier les professionnels qui sont aujourd'hui en demande d'objectifs communs, sur la base de connaissances à partager. Co-construire c'est élaborer collectivement des méthodes et moyens d'action adaptés à chaque échelle d'intervention.

- Agir en conséquence : c'est orienter les choix d'aménagement publics et privés, l'urbanisme, les services rendus par la nature, penser les paysages agricoles de demain sans sacrifier ceux d'aujourd'hui ; admettre l'évolution, la transition, en se donnant des objectifs et du temps pour les atteindre. Agir c'est faire des choix délibérés en anticipant les conséquences et en recherchant la solution la plus vertueuse à mettre en œuvre dans la gestion d'un bien commun : le paysage.

L'outil Plan de paysages permet ainsi de croiser ces enjeux, de favoriser une démarche de concertation active afin de choisir les paysages de demain.

Il est ainsi attendu, dans le cadre de ce projet, d'aborder la soutenabilité des différents projets qui font pression sur le territoire, et d'imaginer le cumul, la combinaison des effets de projets et de politiques publiques ou d'actions individuelles sur le territoire / les paysages. Les sujets sont donc nombreux et sensibles. Parmi eux : projets producteurs d'énergie (notamment renouvelable) ou de transport, les infrastructures ou pratiques agricoles (serres, hangar, plastiques...), la qualité de l'urbanisation, les risques incendies, la raréfaction de l'eau, les mobilités, l'évolution de la démographie et la capacité agricole, la pression touristique en termes de fréquentation et de parc de logements...

3 Philosophie de la démarche et enjeux du territoire pouvant être traités dans le plan de paysages

3.1. Les principes généraux

Il s'agira d'élaborer des scenarii des possibles paysages de demain, en croisant les effets gradués du changement climatique et/ou des pressions à l'œuvre sur le territoire. Ces scénarios seront élaborés sur la base de sites choisis dans les Alpilles, pour rendre les possibles plus réalistes, et pour faire débat. Enfin l'issue de ces débats devra permettre de choisir une posture, un cap à tenir avec différents niveaux d'ambitions de politiques publiques sur le territoire.

De celui-ci, image à l'appui, en découlera la déclinaison d'un plan d'actions permettant d'y répondre le plus justement possible en associant tous les acteurs.

Il est souhaité que cette méthode originale puisse être **dupliquée** sur d'autres sujets et donc d'autres sites. La **reproductibilité** est en effet recherchée ici, que ce soit sur des enjeux propres au territoire des Alpilles, ou élargis au Pays d'Arles, voire à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou encore plus largement pour ce qui concerne l'approche mise en place.

Aussi il est proposé d'orienter notre capacité à nous projeter dans le futur sur la base de quelques enjeux qui pourraient apparaitre prioritaires. Un certain nombre est, déjà pressenti, et développé plus bas.

Ces sujets d'actualité, complexes, seront à expérimenter sur plusieurs lieux représentatifs (en lien avec l'OPP) comme :

- des espaces urbains, de limites et d'écrins villageois,
- des espaces naturels et forestiers,
- des espaces ouverts et agricoles.

Il s'agira ainsi de proposer sur chaque site et en fonction des thématiques retenues 3 hypothèses de projections, c'est-à-dire 3 visuels présentant les possibles paysages de demain en lien avec les scenarii climatiques et les différents niveaux d'ambitions.

Cette méthode pourrait ainsi permettre au territoire et à ses acteurs de s'organiser sereinement, d'anticiper afin d'accompagner les changements nécessaires pour engager les transitions.

Cette démarche part d'un principe de réalité :

- **D'abord le constat que l'immense difficulté à se représenter ce que sera demain est un véritable frein au changement (et à l'inverse, l'Observatoire photographique des paysages des Alpilles nous rappelle ainsi également que l'on oublie aussi vite ce qu'était hier…)**
- **La dynamique inéluctable du paysage, et la nécessité d'accompagner les évolutions, est une forme d'acceptation des changements tout en cherchant à en orienter les effets.**
-

Nous envisageons donc grâce à cette inversion des regards de véritablement **tendre vers des paysages choisis avec réalisme plutôt que des paysages subis** (mêmes s'ils gardent encore fort heureusement un caractère qualitatif) qui ne seraient que le résultat de non-choix, de cumul de pratiques individuelles sur le territoire.

L'idée est bien ici d'anticiper et d'essayer d'avoir enfin « une longueur d'avance » !

3.2. Questionnements et enjeux pressentis :

Cette méthode progressive devra permettre d'engager des questionnements tels que :

- Quelle agriculture demain et après-demain, quels choix opérer aujourd'hui, comment infléchir les pratiques ?
- Quelle forêt demain et après-demain, quelle gestion aujourd'hui, quel accueil ?
- Quelles limites demain et après-demain, comment qualifier les écrins (cartographiés dans le Plan de Parc, et qui sont des périphéries de village, des silhouettes villageoises à préserver - une orientation règlementaire aujourd'hui peu traduite de la DPA) et accompagner les espaces publics ?
- Quel paysage pour le bien-être des habitants : comment traiter réchauffement climatique, santé, « biodiversité » et urbanité ?
- Comment et jusqu'où intégrer le paysage du numérique : couverture réseau et infrastructures ?
- Comment accompagner les paysages de l'énergie, les encadrer pour les accepter et éventuellement les encourager en intégrant l'accélération des énergies renouvelable, où et jusqu'où ? (En zone agricole ? en milieux urbains ?).
- Comment le paysage peut-il être support d'informations, comment concilier la demande en informations, économie et mise en tourisme, risques incendies, capacité de charge… ?

3.3. Enjeux d'aujourd'hui et prégnants à l'origine de la démarche plan de paysages pour les Alpilles

La volonté d'engager un plan de paysage en déclinaison de notre charte et de ses objectifs de qualité paysagère était actée depuis longtemps. Le Parc en préambule a organisé une exposition autour de l'OPP d'abord à la maison du Parc et qui reste utilisable et mobile. Parmi les réactions on a pu retenir de la part des visiteurs (dont quelques élus) la prise de conscience de l'évolution inéluctable des paysages, de choix ou de non-choix qui ont pu conduire à des aménagements parfois non souhaitables, et surtout leurs inquiétudes vis-à-vis de la sècheresse particulièrement visible sur les reconductions de 2022 (Cf annexes OPP), la question des antennes relai, l'agrivoltaïsme, de requalification d'espaces et d'équipements publics…

Plusieurs ateliers se sont ensuite tenus avec l'équipe du Parc, dans toutes ses missions… Il en est ressorti des visions différentes du paysage, et des perceptions et surtout l'idée qu'il fallait bel et bien accompagner cette dynamique celle qui est déjà visible et celles qu'il faillait d'ores et déjà imaginer…

Quelques sujets rapportés font « évidence » :

- Le réchauffement climatique. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est et sera la plus touchée en France par les dérèglements et réchauffement climatiques. Si le problème est global, selon le GIEC les solutions d'atténuation et d'adaptation sont avant tout locales. D'ici 2100 la moyenne annuelle des températures pourrait augmenter de 1,9 à 5,5°C s'accompagnant de son cortège d'aléas : épisodes climatiques extrêmes, augmentation et amplification des inondations, risque de feux accru, périodes de sècheresse plus longues et plus fortes, canicules plus fréquentes et intenses… effets qui induisent eux-mêmes des conséquences en termes de modifications des pratiques agricoles, de gestion des espaces naturels et forestiers, de bien-être des populations (encore plus dans un secteur en fort vieillissement) et santé publique dans les villages, de modification et disparition de certaines essences végétales, et autres changements dans la biodiversité…

De manière liée ou non, et en parallèle de ces trajectoires liées au changements climatiques, d'autres grandes dynamiques interagissent, à l'œuvre depuis la dernière décennie sur le territoire, dont notamment :

- Les pressions humaines très fortes liées à l'attractivité du territoire (situation périurbaine, renommée touristique…) ou à des opportunités économiques et foncières : projets d'aménagement ou le cumul de pratiques ou d'interventions individuelles (résidentielles, agricoles, en zone d'activités, sur les espaces publics et privés…) ;
- Les réponses apportées en termes d'aménagement du territoire, et de politiques publiques.

Les 3 dynamiques cumulées sont donc susceptibles de transformer en profondeur le paysage local et appellent, entre autres, les réflexions suivantes :

- Notre dépendance croissante à l'énergie, et le retard pris en matière de production d'énergie renouvelable nous invitent à redoubler d'effort pour répondre aux objectifs fixés par le SRADDET, et aux ambitions portées dans le Plan Climat dont le Parc est acteur. La récente loi sur les énergies renouvelables a pris acte de cette réalité et impose aujourd'hui une accélération majeure et sans précédent de la production.
- Nous sommes également de plus en plus dépendants des technologies numériques, et le développement des installations pour répondre aux (nouveaux) besoins n'est pas près de s'arrêter. Pour accompagner ces évolutions, il pourra être question de proposer des équipements adaptés, pourquoi pas artistiques, diffus, à géométrie variable…
- Le territoire accueille de plus en plus : près 3 millions de visiteurs par an et a reçu 600 000 touristes en 2021, (en très forte hausse depuis le covid). Le record tenu en 2019 a été dépassé depuis 2023 et la fréquentation des espaces naturels a « explosé. Par conséquent, le massif des Alpilles est sous tension au regard d'une relative sur-population humaine vis-à-vis de la biodiversité, et au regard du risque incendie.

  Cette fréquentation implique d'informer, de gérer les flux, d'assurer la sécurité de tous et également de signaler les activités et équipements.

- Le patrimoine végétal contribue largement à l'identité des paysages des Alpilles et à sa qualité de vie, et répond à une attente sociale de plus en plus exigeante et participe pleinement au bien-être des populations, à leur santé mentale comme physique. Mais cet écosystème fragile, et les conditions de vie autrefois clémentes sont aujourd'hui menacées par les effets des pressions urbaines extrêmement puissantes et du dérèglement climatique sur les essences floristiques et l'ensemble du monde végétal, en ville comme à l'extérieur. Cette dégradation est d'autant plus problématique que les Alpilles accueillent de plus en plus une population âgée, conduisant le territoire vers un vieillissement majeur (on prévoyait déjà en 2017, un taux de 30% de plus de 65 ans pour 2030). Les épisodes de canicule peuvent avoir des conséquences dramatiques sur ces populations plus vulnérables, et sur le risque incendie.
- Les pratiques agricoles sont bouleversées et doivent faire face tant à des enjeux économiques que climatiques…

Ces enjeux doivent être revisités et complétés, notamment aussi par ceux que nous n'aurions pas perçus, ou par ceux susceptibles d'émerger prochainement.

Ces sujets complexes ne doivent pas être simplifiés dans cette démarche mais mis en lumière avec pédagogie, en utilisant le visuel. C'est ensuite que pourront être mis en place des outils de médiation simples d'accès, et qui offriront des perspectives afin de pouvoir débattre et engager une dynamique collective, dans le but de construire un récit commun. C'est sur la base de ces projections qu'un plan d'actions pourra être très opérationnel, avec en relai toutes les ressources qui auront été déjà mobilisées.

Il s'agira « d'embarquer » le plus possible …

4 Contenu de la mission

4.1. La mission : une prestation complète (accompagnement pilotage et coordination)

La mission consiste à accompagner le Parc des Alpilles dans le déploiement de la démarche de plan de paysages, dans toutes les étapes en privilégiant une approche globale et systémique qui croise l'ensemble des transitions en évitant le cloisonnement des enjeux.

Le prestataire retenu aura pour mission d'assurer la mise en œuvre de la démarche Plan de paysages en proposant une approche véritablement innovante pour associer au maximum différents publics aux processus de concertation et de sensibilisation.

Il proposera une méthodologie et des outils pour rassembler et mobiliser les personnes ressources à toutes les étapes de la démarche, garantir la bonne coordination des taches et des missions, assembler le puzzle de connaissances pour la co-construction et permettre des rencontres et débats de qualité.

Il est attendu du prestataire de disposer de solides compétences en paysage et en animation mais aussi de la capacité de mobiliser en tant que de besoins et, selon la méthodologie proposée, d'autres expertises : ingénieurs, architectes, écologues, agences de graphisme, de communications, des métiers de l'art, etc.

Le Parc dispose d'une enveloppe de 65 000€ TTC pour l'ensemble de la mission.

5 Organisation de la mission

Un récapitulatif d'organisation et de déroulement sont proposés en annexes.

5.1 Phase 1 : Construction des scenarii sur la base des croisements des enjeux perçus, des dynamiques sur des sites urbains, agricoles et naturels identifiés, pour la réalisation de visuels.

A. Diagnostic partagé d'appropriation et d'exploration, élaboration des scénarii

Cette première phase consistera à mobiliser l'ensemble des personnes ressource pour partager les connaissances et croiser les trajectoires d'évolutions, afin de présenter des hypothèses paysagères. Dans le même temps il s'agit de lancer auprès des communes du territoire un appel à manifestation d'intérêt afin que chacune puisse proposer des « paysages-ateliers », si possible sur la base de l'observatoire photographique des paysages, qui seront des sites pilotes pour expérimenter les scénarii. Cette étape sera poursuivie par la réalisation, la fabrication de supports visuels ayant vocation à faire réagir. Ces supports, maquettes, posters, œuvres seront partagées sur tout le territoire, et resteront après la fin du projet. Des rencontres thématiques pourront ponctuer cette phase afin de s'approcher collectivement de représentations plausibles du paysage en croisant les trajectoires et en plaçant les curseurs à différents niveaux d'évolution en suivant des combinaisons variées d'interrelation des dynamiques. Il est par exemple proposé qu'au cours de cette étape il puisse y avoir à minima un atelier autour des effets du changement climatique animé et préparé par le GREC.

Sur la base des outils existants et de la bibliographie, d'ateliers de travail et de terrain, le prestataire s'appropriera pleinement, lors de cette phase, le territoire, les enjeux et les objectifs de qualité paysagère identifié et mettra en exergue les dynamiques à l'œuvre afin de les partager.

Lors de cette phase, il est attendu que le prestataire organise les échanges et les anime.

B. Réalisation des représentations visuelles

Le prestataire se chargera de la production des visuels qui seront le résultat de l'ensemble des réflexions collectives et qui constitueront une collection des paysages possibles. Il pourra les produire lui-même ou missionner des graphistes, dessinateurs, photographe, artistes… ses propositions devront apparaitre dans son offre.

2 à 3 sites d'exploration seraient envisagés par type de milieu (urbain, agricole et naturel), avec à chaque fois 3 scénarii proposés, ce qui correspond à une petite trentaine de représentations.

5.2 Phase 2 : confrontation des dynamiques et des possibles évolutions, partage des scénarii, phase de communication tout public. Mise en débat et choix de paysages vers lesquels tendre.

Cette deuxième phase consistera à partager et à débattre très largement autour des enjeux perçus avec tous les publics sur ces scénarii, c'est-à-dire sur la base des représentations visuelles qui auront été produites. Il s'agira ici d'organiser des temps d'échanges en adéquation avec les contraintes de chacun, en ciblant plus particulièrement les professionnels du territoire et les décideurs « publics ». En complément des forums citoyens et des ateliers de travail avec les élus, le format des cafés-débats ou des « apéro-paysages » pourraient permettre de proposer des temps plus courts, mouvants et conviviaux à même de mobiliser un public de professionnels à des horaires plus souples. Des campagnes de communication notamment autours des abris bus, des lieux d'expressions populaires et participatives permettront quant à eux de s'adresser aux habitants des communes. L'objectif est de faire consensus ou compromis vers un type de paysage choisi, en adéquation avec le territoire et ses objectifs en termes de développement durable tout en intégrant les dynamiques en cours.

Il s'agira ici de confronter les possibles, les postures, les avis, et d'arbitrer ou faire consensus sur des grands objectifs de paysage intégrant tous les enjeux du territoire, en trouvant l'équilibre entre réalisme et paysage rêvé. Le travail portera sur l'équilibre des paysages au regard des spécificités des Alpilles et des grandes transitions en cours dont le réchauffement climatique.

Il sera ici question de tendre vers un récit collectif.

Il est attendu que le prestataire organise pleinement cette phase de concertation et fasse des propositions innovantes pour arriver à toucher le plus grand nombre et débattre sereinement. Il s'agira de mobiliser différents publics : élus, services techniques, professionnels, grand public (séniors, familles, enfants) et proposer et organiser les meilleures conditions (espaces physiques ou numériques) pour faciliter les échanges et la co-construction (cf tableau concertation).

Il devra également gérer les moyens de communication à mettre en place pour diffuser et partager les scénarii et susciter l'étonnement, le débat, l'émotion, la mise en mouvement.

La question de la communication, de la psychologie de l'environnement et du changement sera ici centrale.

A ce stade, il est attendu que le prestataire fournisse des supports de communication ni simplificateurs ni trop compliqués pour faire réagir, pour arbitrer puis pour rendre compte.

Il fournira également la synthèse des enseignements issus de la concertation, auprès des différents publics.

5.3 Phase 3 : Rédaction d'un plan d'action et de référentiels, bilan et restitution.

Cette troisième phase cherchera à identifier l'ensemble des ressources, des moyens et des outils pour tendre vers le paysage choisi qui aura fait consensus.

Les choix opérés devront être mis en relation avec les objectifs de qualité paysagères exposés dans la charte du Parc.

Ces outils et moyens, les leviers d'actions seront expliqués dans un livrable (plan d'actions et guides de références) sorte de guide de références sur l'ensemble des dynamiques traitées (problématiques géolocalisées) et pour les différents acteurs du territoire.

Ce document proposera une méthode et des outils pour accompagner l'acceptation sociale de l'évolution des paysages. Puis, il retracera dans le même temps l'ensemble de la démarche, les résultats de la méthode testée, afin de permettre à la fois une évaluation dans le temps et également une reproductibilité de la méthodologie sur d'autres sites.

Le prestataire élaborera une liste d'actions utiles aux paysages choisis en co-construction avec les parties prenantes. Parmi les actions attendues, certaines seront à lancer au plus tôt et serviront à insuffler une dynamique au plan de paysages.

Ces actions peuvent être de natures variées, spatialisées et propres à chaque unités paysagères et/ou EPCI, d'autres concerneront l'ensemble du territoire :

- Actions de planification : rédaction de certains articles de règlement, OAP, transposition de dispositions pertinentes, etc. ;
- Actions règlementaires : recommandations et prescriptions à intégrer dans les documents d'urbanisme, remontées des ZAENR, etc., en cohérence avec le cadre législatif et en prenant en compte les évolutions juridiques ;
- Actions opérationnelles : appel à manifestation d'intérêt, SEM pour partage des retombées économiques, chantiers pédagogiques, etc. ;
- Actions pédagogiques : documents de communication, échanges, observatoire, chantiers et suivi, etc.

Le programme d'actions sera détaillé et chiffré avec les acteurs concernés pour favoriser sa pertinence, les structures et acteurs porteurs des actions seront clairement identifiés, de même que le calendrier de réalisation. La formalisation du document devra permettre le suivi des actions et permettre leur évaluation.

6 *Gouvernance et concertation*

6.1 Gouvernance

L'équipe du Parc participera activement au projet, notamment en coordination avec les autres partenaires.

Une des premières étapes sera ainsi de s'accorder entre le prestataire et le Parc sur la stratégie et les objectifs du Plan de paysages et de valider finement les instances et leurs acteurs, ainsi que les modalités d'animation au regard du calendrier contraint et des étapes de rendus de livrables souhaitées.

Le Parc a une grande habitude de travail collectif et transversal. Si bien que cette démarche viendra complémenter et poursuivre des partenariats ancrés et renouvelés pour l'occasion (cf. recommandations en annexes) notamment avec :

- Le GREC Sud : Membre du Comité Scientifique et Technique du Parc des Alpilles, et partenaire du Parc dans le cadre d'une convention tripartite avec le réseau des Parcs et la Région pour œuvrer à l'acculturation des élus au changement climatique. A cela s'ajoute, une mission relative à l'identification d'indicateurs aux changement climatique et la mise en place d'un observatoire des effets du changement climatique.
- Le CAUE13 : nombreux ouvrages réalisés en commun, une convention de partenariat et d'adhésion renouvelée chaque année pour une collaboration étroite, un dialogue avec le réseau des archi-conseils en commune
- Le PETR du Pays d'Arles, dans la perspective entre autres de la mise en œuvre du Plan Climat et de la révision du SCOT et du Plan Climat dans un document unique. Une collaboration technique permanente qui s'est exprimée notamment au travers de la mise en évidence des dispositions pertinentes de la charte à transposer dans le SCOT et la traduction en action des objectifs de qualité paysagère (dont la Directive paysagère)
- L'ARBE sur le thème de solutions fondées sur la nature, cycle de séminaire avec le réseau des Parcs de PACA, les Biodiv'tours

Autres structures d'enseignements et recherches dont le partenariat devrait être précisé dans le cadre de ce projet en fonction des propositions du prestataire : ENSP, école d'architecture, plus largement Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires, l'université d'Avignon (architecture, géomatique…), école de la photographie d'Arles, master en géomatique de l'université d'Avignon, LUMA à Arles, des organismes publics ou privés dans les domaines de la télédétection, de l'image et du graphisme, de l'énergie, de la radiotéléphonie, de l'écologie, de la santé…

Un conseil scientifique en soutien

Le Parc naturel régional des Alpilles dispose d'un appui scientifique pouvant émettre un avis factuel sur des sujets divers et outils participatifs.

Le conseil scientifique est un organe consultatif du Parc. Il est là pour l'aider à progresser. Le conseil scientifique sera mobilisé par l'équipe du Parc naturel régional des Alpilles afin d'apporter des conseils sur les modalités de concertation et d'apporter un regard critique sur les résultats (scenario consensuel, doctrine, compléments à la brochure communicante...)

6.2 COMITE DE PILOTAGE et COMITE TECHNIQUE

La gouvernance du projet s'appuiera sur les instances suivantes :

Le **comité de pilotage** valide la stratégie, les décisions et orientations. Il est composé d'élus en charge de la commission « Aménagement du territoire » et volontaires ainsi que les partenaires financiers de la démarche de plan de paysage (DREAL, Département des Bouches du Rhône, Métropole).

Le **comité technique** oriente le projet. Il est à géométrie variable, et composé à minima de techniciens du Parc, du groupement de bureaux d'études, des élus et techniciens, et des partenaires / personnes ressources et acteurs du territoire.

A minima le maitre d'ouvrage attend 4 comités de pilotage et 3 comités techniques. Le prestataire pourra faire des propositions de déroulement comme il lui convient.

6.3 Concertation / mobilisation / interpellation des publics

Il est recherché, à travers la démarche de Plan de paysages, de tester de nouveaux modes de concertation afin toucher différents publics. Le prestataire proposera des temps de **concertation ouvert au grand public, (mais fermés** afin de permettre des échanges apaisés et constructifs avec des représentants citoyens), avec les CMJ, éventuellement les scolaires, les jeunes adultes, les familles. Une attention particulière sera accordée aux propositions permettant de toucher les publics « hors habitués du Parc ». Il pourra être proposer également de développer un lieu de débat neutre et libre, et de mobiliser la « webosphère », etc.

Publics	Attendus	Phase
Décideurs	Remontée des perceptions Participation au choix du scénario Participation au plan d'action	Phase 1 Phase 2 Phase 3
Professionnels	Compréhension des pratiques Echanges débats sur de nouvelles manière de faire	Phase 1 Phase 2
Grand public – avertis	Aide à la construction des scénarii Ambassadeurs pour échanges et débat	Phase 1 Phase 2
Gd public non averti	Expression libre et spontanée, prise de conscience	Phase 2
Jeunesse	Interpellation des ados et des jeunes adultes pour : • Prendre conscience des spécificités des paysages des Alpilles aujourd'hui (diversité-qualité-vulnérabilité ?) • Voir les évolutions possibles, les facteurs de changements • Recueillir les perceptions sur les scénarios Cibles : 10-15 ans : conseils municipaux des jeunes ou classes. 15-25 ans: Lycées et ens. sup.	Phase 1 (outils) Phase 2 animations PNRA

Toutes les transitions que le parc doit accompagner doivent s'accompagner d'une acceptation sociale qui pourra passer par un panel large d'actions, d'animations et de communication. En termes d'animation une dimension artistique pourra dans ce cadre être envisagée. En effet, les Alpilles sont une terre de culture et de patrimoines, en particulier artistiques. Les paysages des Alpilles ont été maintes fois peints par des artistes qui ont su les sublimer et qui ont par-là permis la reconnaissance de ce territoire. Aujourd'hui on pourrait imaginer requestionner les tableaux de Van Gogh par exemple, organiser des ateliers de peinture et de dessin, qui à l'image de l'OPP des Alpilles, pourraient inviter à représenter les paysages peints autrefois mais dans 15 ans en intégrant le récit collectif co-construit par les acteurs, et experts mobilisés pour interpréter les dynamiques sur le territoire.

6.4 Des données et outils à disposition

cf annexes

7 Restitutions de la mission et droits

7.1 Les livrables et production de visuels

Le bureau d'études rédigera l'ensemble des comptes-rendus de réunions, les cahiers de référentiels, préparera les copils et réunions, présentera les bilans et les propositions d'actions. Il remettra enfin le bilan de la démarche, sorte de cahier de bord témoin des différentes étapes du Plan de paysages.

Documents communiquants : la réalisation d'une brochure communicante/flyer (ou autre idée, type produit d'appel électronique, une carte postale datée de 2040…,) pourra constituer une des premières actions à réaliser, en collaboration avec le parc naturel régional des Alpilles.

La conception et la fourniture de visuels (immersifs) qui permettent de se projeter constituera la deuxième série de livrables.

Enfin, la réalisation de référentiels qui porteront sur les thématiques explorées dans les phases sur le territoire du Parc naturel régional des Alpilles est également une action attendue à l'issue de ce projet lors de la 3eme phase.

Les impressions standards sont à la charge du maître d'ouvrage. Si le prestataire prévoit des impressions à formats spécifiques, il devra le chiffrer dans sa proposition.

Visuels et illustrations

Le prestataire fournir des visuels de qualité et pédagogiques, imprimables facilement. Le prestataire sera chargé de la mise en forme des supports visuels (images et textes). Ils seront centraux dans la démarche.

Le prestataire sera chargé de l'élaboration des pièces graphiques et illustrations nécessaires pour les phases du projet pour pouvoir se projeter visuellement vers un paysage du futur prenant acte des possibles ET des scenarii retenus. Le prestataire se chargera des impressions éventuelles ou les chiffrera dans son offre.

Le prestataire fournira ces pièces graphiques dans un dossier source et sous un format exploitable et modifiable.

Le prestataire devra bien entendu fournir en livrable final un dossier « projet PLAN DE PAYSAGES » document qui aura permis de suivre l'avancement du PLAN DE PAYSAGES au cours de sa réalisation et exploitable pour sa mise en œuvre par le maitre d'ouvrage à l'issue de la phase de création. Il servira de rapport d'activité et intégrera les échanges, les supports visuels, les synthèses des échanges, les choix opérés, le plan d'action envisagé en lien avec la charte, et les référentiels décidés.

7.2 Droits d'exploitation et modification

Les rendus du prestataire (écrits, photos, illustrations, cartographies, vidéos, sons…) seront librement exploitables et modifiables par le Parc naturel régional des Alpilles, la diffusion étant illimitée dans le temps.

Le copyright du prestataire sera clairement identifiable le cas échéant.

Le Parc tiendra informé le prestataire mandataire de l'utilisation des images et illustrations produites dans le cadre du PLAN DE PAYSAGES.

Le prestataire s'engage à faire mention du copyright « Parc naturel régional des Alpilles » lors de toute utilisation ultérieure des images et illustrations.

7.3 Répartition des prestations et production de livrables

Le maitre d'ouvrage propose dans le présent appel d'offre une définition des objectifs de ce PLAN DE PAYSAGES, et une méthodologie afin de dérouler le projet s'appuyant sur des phases de projet, des productions, des outils, des livrables et des instances de concertation et d'acteurs à associer au projet sur son territoire.

Il est attendu que le candidat s'appuie sur cette proposition pour répondre au présent appel d'offre en détaillant sa vision de ce projet, les compétences qu'il peut apporter et le déroulement méthodologique, le calendrier, les outils qu'il souhaite mobiliser, les rencontres d'acteurs et les livrables qu'il propose…

Il proposera des éventuelles collaborations appropriées à la démarche, et présentera des références similaires et des visuels déjà produits par lui ou un sous-traitant ou co-traitant identifiée dans le groupement ou engagé dans l'offre du candidat.

8 Le prestataire

8.1 Compétences requises

Au-delà des compétences attendues de paysagistes concepteurs, les autres ces compétences et expériences attendues impérativement sont :

- De paysagiste-concepteur,
- Des expériences et des capacités d'animation d'ateliers d'acteurs variés dans le cadre de démarche de concertation active, posture de facilitateur
- Des compétences graphiques affirmées et / ou qualités artistiques démontrées
- Des compétences ou des expériences significatives dans les questions liées au changement climatiques, aux énergies, agricultures, et biodiversité.

Une bonne connaissance du contexte rural et méditerranéen et des politiques d'aménagement sont indispensables.

Une connaissance et des expériences avec des Parcs naturels régionaux, voire des connaissances du territoire du projet ainsi qu'un regard prospectiviste seraient un plus.

8.2 Posture

Le prestataire se doit d'être force de proposition dans la recherche de solutions et d'ajustements méthodologiques et d'adaptation des outils proposés au territoire et aux acteurs rencontrés lors des ateliers.

Il devra ainsi également faire preuve d'une très grande créativité afin de proposer des outils de médiation et de communication graphiques, précis et pédagogiques.

Il devra être en position d'écoute et en position de facilitateur afin d'animer un groupe d'acteurs dans un objectif d'écoute des perceptions, devant aboutir à une clarification des positionnements jusqu'à une prise de décision consensuelle. Le prestataire sera amené à anticiper les freins psychologiques pour lever les blocages de la mise en transition.

La mission implique une présence indispensable sur le terrain et la rencontre physique d'acteurs (la proposition d'outils numériques type visio pourra venir compléter l'offre mais ne devra pas être systématiquement utilisée dans les instances d'animation territoriale, notamment pour les ateliers qui devront être organisés en présentiel).

Le prestataire devra être en capacité de s'adapter au calendrier des acteurs du territoire.

Le prestataire devra clairement identifier le chef de projet (paysagiste) qui sera l'interlocuteur privilégié du maitre d'ouvrage pour l'ensemble de la prestation.

8.3 Offre du candidat

Le dossier de candidature du candidat comprendra une note méthodologique qui permettra d'appréhender la compréhension et la proposition des actions à mener afin de réaliser le PLAN DE PAYSAGES du PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES.

L'ensemble des attendus est précisé dans le règlement de consultation.

Les plus-values de leurs propositions devront être clairement explicités.

Le Bureau d'étude devra cependant également faire une proposition d'offre basée sur la méthodologie de projet décrite ci-dessus.

8.4 Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est le suivant. Une proposition plus détaillée est présentée en annexes.

Phase 1 : de mars à décembre 2026

Phase 2 : janvier 2027 à septembre 2027

Phase 3 : Octobre 2027 à décembre 2027 ou janvier 2028

Le PLAN DE PAYSAGES est projeté sur une durée de réalisation de 18 mois à 2 ans.